

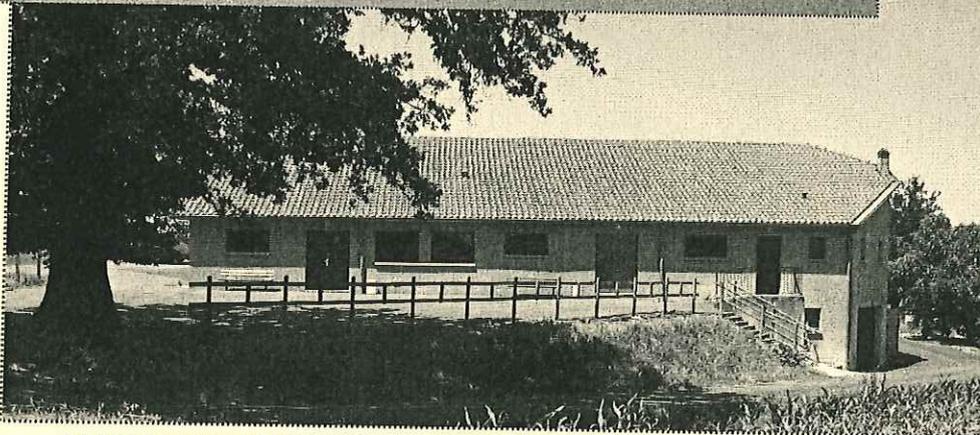
MAIRIE DE TOUVERAC

LE P'TIT TOUVERACOIS

Année 2006 Numéro 10

JUILLET

Notre salle municipale avant rénovation !



Les travaux devraient commencer début Octobre

Sommaire

1. Le Mot du Maire
2. Délibérations
3. Budget
4. Horaires : Mairie et Déchetterie
5. Repas des Anciens
6. La vie des associations
7. Informations diverses
8. La vie à l'école
9. Etat civil
10. Jeux

Le mot du maire

Votre conseil Municipal et moi-même avons eu un début d'année 2006 chargé en dossiers à étudier et à mettre en œuvre. Voici ci-dessous les points essentiels qui ont marqué la vie de notre commune.

Nous avons procédé au choix d'un architecte pour la réalisation de l'extension et le réaménagement de notre salle socio-culturelle: il s'agit de l'équipe de **Mr Penaud Didier** d'Angoulême.

Afin de réaliser des économies de chauffage, nous avons pris l'option d'une chaufferie à bois déchiqueté, qui sera installée à proximité du hangar municipal.

La mise en place de la carte communale a été analysée et nous avons donné un avis favorable au recrutement d'un cabinet conseil. La commission d'appel d'offres a retenu, fin juin, le cabinet **Urban -Hymns**.

Le budget 2006 est un budget stable. Côté fonctionnement, grâce au bon taux d'autofinancement dégagé, nous pouvons assurer un budget d'investissement correct. Les taux actuels des taxes ont naturellement été maintenus.

Les travaux pour le hangar et l'atelier municipal démarrent, nous pensons que l'ensemble sera opérationnel pour le mois d'octobre 2006.

J'apprends à la fin de la rédaction de cet article que les travaux pour l'extension et le réaménagement de notre salle socio-culturelle seront retardés d'une année, l'Etat ne nous ayant pas accordé la DGE « dotation globale d'équipement ». Cette subvention représentait 35% de notre investissement. Nous attendrons donc une année pour réaliser cette rénovation, nécessaire à notre commune!

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture de ce copieux n°10 du P'tit TOUVERACOIS.

Bonnes vacances !

DELIBERATIONS

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2005

PRÉSENTS : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BOUDEAU André, BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, SALMON Jean-Michel, Madame PAULAY Josette, Messieurs BOUTIN François, LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime.

ABSENTS excusés : Messieurs PANIER Thierry (ayant donné pouvoir à M. François BOUTIN), GIRARD Alain (ayant donné pouvoir à M. Maxime LAUBERTON) Madame BODIN Marie-Paule

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BOUTIN François

AVANT-PROJET d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF et Demandes de SUBVENTIONS

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avant-projet établi par SAFEGE ENVIRONNEMENT (ex Saunier Techna), maître d'œuvre, concernant la création d'un réseau de collecte des eaux usées – assainissement collectif- dans les villages suivants :

Champs du Moulin à Vent
Chez Motard et Chez Chagnollaud
La Lande

Le montant de l'opération s'élève à **580 000 € HT** (693 680, 00 € TTC).

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire indique qu'il convient de solliciter des subventions, au taux maximum :

d'une part, du Conseil Général de la Charente au titre du schéma de l'environnement -Assainissement Collectif –,

d'autre part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

le solde pouvant être financé par autofinancement et recours à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte l'avant projet présenté,
- Sollicite l'octroi de la subvention du Conseil Général de la Charente au titre du schéma de l'environnement,

- Sollicite l'octroi de la subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

- Arrête le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

- Décide que SAFEGE ENVIRONNEMENT sera chargée d'aider la Commune dans ses démarches pour la mise en conformité du zonage tel que décidé en 2002 avec le présent avant-projet, si nécessaire,

- Mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ce projet de création du réseau de collecte des eaux usées – Assainissement Collectif- aux villages suivants : Champs du Moulin à Vent, Chez Motard et Chez Chagnollaud, La Lande, procéder aux formalités, obtention des subventions, négocier et arrêter le montant de l'emprunt, ...

Suppression du poste de GARDIEN de POLICE PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune ne compte plus, depuis le 1^{er} mars 2005, dans son effectif, d'agent de police municipale.

Il n'est pas envisagé d'effectuer un recrutement pour pourvoir le poste laissé vacant depuis le départ par mutation de Monsieur Dominique BOUTIN.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette suppression du poste de Gardien de Police Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la suppression du poste de Gardien de Police Principal.

CREATION de l'EMPLOI d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 2^{ème} Classe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

-Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2006.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création de l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de Deuxième classe à Temps Complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2006,

suite à un avancement de grade qui interviendra, après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité la création d'emploi ainsi proposée par Monsieur le Maire.

Alimentation en Energie Electrique des parcelles Section A n^{os} 633 et 671

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (S.D.E.G.) relatif à l'alimentation en énergie électrique de parcelles **Section A n°633 et 671 situées au lieu-dit « Champs du Moulin à Vent »** pour lesquelles Monsieur **LACOMBE Robert** a fait une demande de Certificat d'Urbanisme – CU 1638405F0017-.

Cette alimentation en énergie électrique peut s'inscrire dans le cadre :

- d'une extension avec PVR,
- d'un raccordement.

Il semble à M. le Maire que cette opération nécessite qu'un raccordement, réalisé en application de l'article L-332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme (branchement « compteur » non compris).

Ainsi, la participation financière de Monsieur **LACOMBE Robert** pour la réalisation des travaux susvisés s'élèverait à **1 038,50 €**.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal tous les documents en sa possession et lui demande de délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser ces travaux en alimentation en énergie électrique des parcelles **Section A n°633 et 671 situées au lieu-dit « Champs du Moulin à Vent »** qui correspondent à un raccordement réalisé en application de l'article L.332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme (branchement « compteur » non compris),
- le S.D.E.G. de la Charente percevra directement la participation financière de **1 038,50 €** auprès de Monsieur **LACOMBE Robert**.

Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs pour 2005

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis sur l'augmentation de 4% par rapport à 2004 - souhaitée par le Comité des Finances Locales – du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs et directeurs d'école ne bénéficiant pas de logement de fonction pour l'année 2005, soit un montant de base de l'I.R.L. de **2 017 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur cette affaire.

Régime Indemnitaire : INDEMNITE d'EXERCICE de MISSIONS des PREFECTURES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88,
- le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfetures,
- l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures,

Ont fixé le principe applicable en matière de complément de rémunération des préfetures.

Il propose au Conseil Municipal d'instituer, en regard du principe de parité avec les agents de l'État, l'indemnité d'exercice de missions des préfetures au profit des agents titulaires.

Indemnité d'exercice de missions des préfetures :

Il est institué au profit du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux pour les grades d'Adjoint Administratif et Adjoint Administratif Principal de Deuxième Classe le principe du versement de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures conformément aux dispositions des textes réglementaires la régissant.

A titre de précision, les montants annuels de référence au 1er janvier 1998 peuvent connaître une variation suivant un coefficient multiplicateur : de 0,8 à 3.

- APRES EN AVOIR DELIBERE le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité
- décide d'instituer l'indemnité susmentionnée telle que proposée ci-dessus,
 - décide que cette indemnité sera versée mensuellement,
 - décide que cette indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux, les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire,
 - décide que le coefficient multiplicateur applicable au montant de référence annuel sera augmenté à compter du 1^{er} janvier 2006 , lequel montant est fixé par arrêté ministériel pour chaque cadre d'emploi (et grade),
 - décide que pour le cas des agents momentanément indisponibles (congé annuel, accident de service), il sera fait application des dispositions applicables aux agents de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

SEANCE DU JEUDI 05 JANVIER 2006

PRÉSENTS : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BOUDEAU André, BARBET Claude, SALMON Jean-Michel, Madame PAULAY Josette, Messieurs PANIER Thierry, BOUTIN François, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain.

ABSENT excusés : Madame BODIN Marie-Paule, Messieurs GUILLORIT Pierre, LEYMARY Jean-Guy.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BOUTIN François

ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (S.D.E.G.) relatif à l'alimentation en énergie électrique des parcelles **Section A n°757, 908 et 911 situées au lieu-dit « La Lande »** pour lesquelles Madame **VOGEL-MEINRITS Nelly** a déposé une demande de Certificat d'Urbanisme – CU 1638405F0021-.

Cette alimentation en énergie électrique nécessite une extension du réseau sur 208 m et ne peut être réalisée que dans le cadre de la participation pour voirie et réseaux (PVR) en application de l'article

L. 332-11-1 du Code de l'Urbanisme (branchement non compris).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal tous les documents en sa possession et lui demande de délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

de ne pas autoriser ces travaux d'extension du réseau électrique des parcelles **Section A n°757, 908 et 911 situées au lieu-dit « La Lande »**,

donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (S.D.E.G.) relatif à l'alimentation en énergie électrique de la parcelle **Section A n°652p située au lieu-dit « Champs du Moulin à Vent »** pour laquelle Monsieur **GABORIAUD Jean-Pierre** a déposé une demande de Certificat d'Urbanisme – CU 1638405F0020-.

Cette alimentation en énergie électrique nécessite une extension du réseau sur 185 m et ne peut être réalisée que dans le cadre de la participation pour voirie et réseaux (PVR) en application de l'article

L. 332-11-1 du Code de l'Urbanisme (branchement non compris).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal tous les documents en sa possession et lui demande de délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

de ne pas autoriser ces travaux d'extension du réseau électrique de la parcelle **Section A n°652p située au lieu-dit « Champs du Moulin à Vent »**,

donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

SALLE MUNICIPALE – CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 06 octobre 2005, il a été décidé d'avoir recours à un Maître d'œuvre pour le projet d'aménagement de la salle municipale, suivant la procédure adaptée-marché sans formalités préalables- en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Il expose que cinq candidats, quatre architectes et un maître d'œuvre ont postulé pour cette affaire :

M. LAVAUD Gilles (Barbezieux-Saint-Hilaire)

M. RAMPNOUX Sylvain (Tourriers)

Mme BUA Frédérique (Angoulême)

M. PENAUD Didier (Angoulême)

Mme NANOT-HERBRETEAU Françoise (Chalais)

Monsieur le Maire propose de retenir les conclusions de la Commission d'Ouverture des plis qui s'est réunie le 05 janvier 2006 à vingt heures trente minutes à la Mairie de TOUVERAC, à savoir :

la candidature de M. **PENAUD Didier**, Architecte D.P.L.G. dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse en fonction des critères de capacités, compétences et références professionnelles, organisation et logistique, avec des honoraires de 11,50% sur le montant en HT des travaux envisagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confirmer le choix proposé par la Commission d'Ouverture des plis et de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la salle municipale à Monsieur **PENAUD Didier**, architecte D.P.L.G., demeurant 10 Rue Jean Fougerat, 16000 ANGOULÊME, dont les honoraires seront de 11,50% du montant en HT des travaux envisagés,

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire, **DAVID Alain**, pour procéder aux formalités et signature pour la passation du contrat de maîtrise d'œuvre avec Monsieur **PENAUD Didier** mais aussi pour la signature de toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

AUTORISATION FORMALITES ADMINISTRATIVES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mission de Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un hangar métallique en vue d'entreposer du matériel a été confiée à Monsieur **Gilles LAVAUD**, Maître d'œuvre en bâtiment.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à accomplir toutes les démarches et formalités administratives nécessaires à la réalisation de ce projet (dépôt du Permis de Construire, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire, **Alain DAVID**, pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la réalisation du projet susvisé (Permis de Construire, ...) ainsi qu'à la signature de toutes pièces utiles pour la bonne marche de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

SEANCE DU 09 FEVRIER 2006

PRÉSENTS : Messieurs **DAVID Alain**, **HUGUES Jacky**, **BOUDEAU André**, **BARBET Claude**, **GUILLORIT Pierre**, Madame **PAULAY Josette**, Messieurs **BOUTIN François**, **LEYMARY Jean-Guy**, **LAUBERTON Maxime**, **GIRARD Alain**, Madame **BODIN Marie-Paule**

ABSENTS EXCUSES : Messieurs **SALMON Jean-Michel**, **PANIER Thierry**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur **BOUTIN François**

MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau a renforcé les compétences des collectivités locales qui sont tenues de délimiter, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

Dans cette optique, la commune de Touvérac a fait réaliser une étude de zonage d'assainissement en 2002. Le plan de zonage correspondant a été validé après passage en enquête publique.

Suite à la réalisation de l'étude d'avant projet concernant la création du réseau de collecte des eaux usées sur les secteurs de « Champs du Moulin à Vent », « Chez Motard », « Chez Chagnollaud » et « La Lande », la commune souhaite maintenant faire

un nouveau choix et délimiter, après enquête publique, les nouvelles zones d'assainissement collectif et non collectif.

Au vu du contenu et des conclusions de cette étude, il appartient à l'assemblée de déterminer les secteurs relevant de l'assainissement collectif ou non collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de définir comme suit les secteurs relevant de l'assainissement collectif ou non collectif :

Assainissement collectif :

Les secteurs qui sont totalement ou partiellement inclus dans la zone d'assainissement collective sont les suivants :

Les habitations limitrophes du bourg de Baignes et qui sont déjà desservies par le réseau d'assainissement existant,

Le Champs du Moulin à Vent,

Monplaisir,

Chez Motard et Chez Chagnollaud,

Garbellant,

La Lande,

Le Biaud

Assainissement non collectif :

Le reste du territoire communal

Le projet du nouveau zonage d'assainissement décrit ci-dessus sera soumis à enquête publique dans les conditions prévues par les dispositions des articles R 123-10 et suivants du Code de l'Urbanisme.

DEVIS DE SAFEGE ENVIRONNEMENT

Modification du projet initial d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire dans le cadre du projet d'installation d'un réseau de collecte des eaux usées -assainissement collectif- sur certains secteurs de la Commune d'engager les démarches pour la mise en conformité du zonage initial tel que décidé en 2002 avec l'avant-projet qui a été validé par délibération du 08 décembre 2005 reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 30 janvier 2006.

Ainsi Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'avoir recours à SAFEGE ENVIRONNEMENT pour la préparation du dossier modificatif qui devra être soumis à l'enquête publique.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par SAFEGE ENVIRONNEMENT d'un montant de **1 000, 00 € HT (1 196, 00 € TTC)**.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de SAFEGE ENVIRONNEMENT d'un montant de **1 000, 00 € HT (1 196, 00 € TTC)**,

- de prendre l'engagement d'ouvrir lors du vote du Budget Primitif 2006 en section d'Investissement au compte **2315- opération 5- Assainissement Collectif**-les crédits budgétaires nécessaires,

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération, prendre toutes les dispositions et signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

FACTURE SAFEGE ENVIRONNEMENT/ AVANT PROJET d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture de SAFEGE ENVIRONNEMENT (ex Saunier Techna) d'un montant de **4 083, 50 € TTC** dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour l'installation d'un réseau de collecte des eaux - assainissement collectif- sur certains secteurs de la commune.

Il précise que la collectivité dispose en vertu de la réglementation comptable en vigueur, d'un délai légal de paiement maximum de 30 jours.

Ainsi de façon à respecter ce délai, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser :

- à mandater la somme de **4 083, 50 € TTC** au profit de SAFEGE ENVIRONNEMENT,
- à prendre l'engagement d'ouvrir lors du vote du Budget Primitif 2006 en section d'Investissement au compte **2315- opération 5- Assainissement Collectif**-les crédits budgétaires nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser:

- Monsieur le Maire à mandater la somme de **4 083, 50 € TTC** en paiement de la facture émise par SAFEGE ENVIRONNEMENT,
- à prendre l'engagement d'ouvrir lors du vote du Budget Primitif 2006 en section d'Investissement au compte **2315- opération 5- Assainissement Collectif**-les crédits budgétaires nécessaires

ELABORATION d'une CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 05 décembre 2002 reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 23 décembre 2002, il avait présenté à l'assemblée l'opportunité et l'intérêt pour la commune de se doter d'une carte communale.

Le Conseil Municipal avait alors donné un avis favorable au démarrage de l'étude et autorisait Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'élaboration de la carte communale.

Entre temps, vu la décision de la Communauté de Communes des 3B Sud Charente de digitaliser les fonds de plans cadastraux des communes adhérentes, Monsieur le Maire a décidé de surseoir à la consultation du bureau d'études pour l'élaboration de la carte communale.

La digitalisation du cadastre de la commune, pièce maîtresse de l'étude, venant de s'achever.

Monsieur le Maire, après un exposé de la DDE sur les documents d'urbanisme, propose de reprendre le processus d'étude d'une carte communale sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la reprise de la démarche,
- sollicite à nouveau la DDE pour assister la commune au pilotage de l'étude dont l'exécution sera confiée à un cabinet d'urbanisme,
- renouvelle l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat et pièces administratives concernant l'élaboration de la carte communale,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une dotation de l'Etat pour compenser la charge financière de la commune correspondant à l'élaboration de la carte communale, ainsi que le Conseil Général pour une subvention relative à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes seront inscrits au BP 2006.

DEMANDE de SUPPRESSION de la REGIE de RECETTES d'ETAT sur la COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

suite au recrutement d'un gardien de police municipale, il a été demandé à Monsieur le Préfet de la Charente de bien vouloir instituer une régie de recettes d'Etat pour encaissement des amendes forfaitaires dressées sur le territoire de la commune, ce qui a été fait par arrêté du 19 novembre 2003,

il n'y a eu à ce jour aucune verbalisation,

depuis le 1^{er} mars 2005 la commune ne compte plus dans son effectif d'agent de police municipale,

Monsieur le Maire ne souhaitant pas pourvoir le poste laissé vacant, a demandé, à l'assemblée de délibérer sur la suppression de celui-ci ; ce qui a été fait par délibération du 08 décembre 2005 reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 23 décembre 2005.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge à l'unanimité Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès de Monsieur le Préfet de la Charente pour la suppression de la régie de recettes d'Etat sur la commune de TOUVERAC.

Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

PAIEMENT des TRAVAUX de VOIRIE 2005

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 06 novembre 2003 reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 03 décembre 2003, il a été délégué la maîtrise d'ouvrage de la voirie communale à la Communauté de Communes des 3B pour une période de 3 ans.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour le programme 2005, il n'a pas été prévu au BP 2005, les crédits correspondants au montant des travaux effectués sur la voirie communale avec FDAC et hors FDAC.

Le montant total des travaux s'élève à **34 602, 62 € TTC** alors qu'il a été reporté en restes à réaliser sur le BP 2006, une somme de **31 474, 00 €**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

l'autoriser à mandater la somme de **34 602, 62 € TTC** au profit de la CC3B Sud Charente,

à prendre l'engagement d'ouvrir lors du vote du Budget Primitif 2006 en section d'Investissement au compte **2151**, les crédits budgétaires complémentaires à savoir : **3 128, 62 €**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater la somme de **34 602, 62 € TTC** en paiement des travaux de voirie effectués par la CC3B Sud Charente,

- à prendre l'engagement d'ouvrir lors du vote du Budget Primitif 2006 en section d'Investissement au compte **2151** les crédits budgétaires nécessaires tels qu'indiqués ci-dessus.

Subvention au SIVOS TOUVERAC LE TÂTRE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de verser la subvention communale au SIVOS TOUVERAC-LE TÂTRE avant le vote du Budget Primitif 2006, et ce pour des raisons de trésorerie.

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ de verser une subvention au SIVOS TOUVERAC-LE TÂTRE de 2 500, 00€ laquelle sera prévue au Budget Primitif 2006 à l'article 6554 (*Contributions aux Organismes de Regroupement*).

REAMENAGEMENT et EXTENSION de la SALLE SOCIO-CULTURELLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet qui consiste, suivant le descriptif des travaux proposé par Monsieur Didier PENAUD, architecte et maître d'œuvre, à réaliser le réaménagement et l'extension de la salle socio-culturelle située à proximité de la Mairie et de l'Ecole.

Ces travaux permettront de disposer d'une salle suffisamment spacieuse pour accueillir les associations mais aussi les élèves de l'Ecole primaire pour des activités pédagogiques ou sportives ainsi que d'une cuisine répondant aux normes en vigueur, en particulier, dans le cadre de la location lors de repas associatifs ou familiaux.

Monsieur le Maire souligne que l'ensemble des travaux décrits ci-dessus ne constitue qu'un seul et unique projet.

Celui-ci, comporte notamment, des frais d'honoraires (architecte, économiste de la construction, contrôles, assurance...), des travaux de réaménagement et d'extension ainsi que d'équipement de la cuisine pour un montant estimé à **564 381, 00 € HT** (**675 000, 00 € TTC**).

Pour le financement de cette opération, il expose qu'il convient de demander à Monsieur le Préfet du département de la Charente, l'attribution pour l'année 2006, d'une subvention au taux maximum du montant de l'opération ; au titre de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) –BÂTIMENTS COMMUNAUX- AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS-

SEANCE DU 16 MARS 2006

PRÉSENTS : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BOUDEAU André, BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, SALMON Jean-Michel, Madame PAULAY Josette, Messieurs PANIER Thierry, BOUTIN François, LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain, Madame BODIN Marie-Paule.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BOUTIN François

TAUX d'IMPOSITION pour l'année 2006

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2006, établi par les services de Monsieur le Trésorier-Payeur-Général d'ANGOULÊME.

Après étude de ce document, des taux d'imposition et des produits correspondants, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir en l'état le taux desdites taxes à savoir :

- 9,54 % pour la Taxe d'Habitation
- 18,16 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- 34,00 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti,

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ de ses membres de maintenir en l'état le taux des taxes à savoir :

- 9,54 % pour la Taxe d'Habitation
- 18,16 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- 34,00 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti,

autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Modification du projet initial de construction d'un abri pour matériels et matériaux communaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commission des travaux en accord avec Monsieur Gilles LAVAUD, Maître d'œuvre, a apporté quelques modifications au projet initial de construction d'un abri pour matériels et matériaux communaux pour lequel un permis de construire a été obtenu.

Ainsi pour des raisons de sécurité, il est désormais envisagé de fermer en partie la façade S/E de l'abri pour éviter d'éventuels vols.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un portail à enroulement (électrique) ainsi qu'une porte de service métallique afin d'éviter d'ouvrir à chaque instant le portail à enroulement.

Le reste du bâtiment sera prévu à l'identique correspondant au permis de construire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette affaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les modifications telles que proposées ci-dessus concernant le projet de construction d'un abri pour matériels et matériaux communaux,

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire, **Alain DAVID**, pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la réalisation du projet susvisé, notamment de déposer auprès de la DDE un Permis de Construire Modificatif, ainsi qu'à la signature de toutes pièces utiles pour la bonne marche de cette affaire.

Demande d'extension du magasin à l'enseigne « Point Vert »

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale qu'il va être maintenant délibéré sur un dossier de demande d'extension du magasin à l'enseigne « Point Vert » situé au lieu-dit « le Champ du Moulin à Vent » pour lequel il a un intérêt personnel direct.

Il informe celle-ci qu'il lui appartient d'émettre un avis sur cette affaire.

Monsieur le Maire, Alain DAVID, se retire de la salle du conseil pendant la durée des débats et le vote de la présente délibération.

Monsieur Jacky HUGUES, 1^{er} Adjoint, est ainsi désigné pour présider l'assemblée et diriger les débats.

En l'absence de monsieur le Maire, Monsieur Jacky HUGUES présente au Conseil Municipal le dossier établi par la société NOVASUD en l'occurrence monsieur Patrick CHAMPEIX, chargé par la SARL René David L.I.S.A. de la préparation et de la réalisation du projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacky HUGUES et pris connaissance de l'ensemble des documents relatifs à la demande susvisée ; le Conseil Municipal :

- o Considère que ce projet répondra à l'attente d'une grande partie de la population du canton. Une demande importante dans le secteur des végétaux (plantes vertes, ...) et de l'aménagement des extérieurs (salon de jardin, décoration...) ne peut actuellement être satisfaite par la concurrence ;
- o Considère que ce projet permettra la création d'un emploi,
- o Considère que ce projet permettra d'attirer sur TOUVÉRAC, une nouvelle clientèle et donc d'apporter des ressources nouvelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable, sur la demande de la SARL René David L.I.S.A. en vue de l'extension du magasin à l'enseigne « Point Vert » situé au lieu-dit « le Champ du Moulin à Vent » sur la commune.

Abri pour matériels et matériaux communaux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre dans le cadre du marché de travaux concernant la construction d'un abri pour matériels et matériaux communaux au lieu-dit « Chez Brilhouet », la passation d'un marché en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics, sans formalités préalables, selon la procédure adaptée.

Ce marché de travaux concerne les trois lots suivants :

LOT 1 : Terrassements-Maçonnerie-B.A.-Travaux annexes

LOT 2 : Charpente métallique-Couverture-Bardage-Zinguerie-Gouttières-Serrurerie

LOT 3 : Electricité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- o d'accepter le mode de dévolution proposé, soit la passation d'un marché, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, marché sans formalités préalables selon la procédure adaptée, pour le marché de travaux concernant la construction d'un abri pour matériels et matériaux communaux au lieu-dit « Chez Brillhouet », pour les trois lots suivants :

LOT 1 : Terrassements-Maçonnerie-B.A.-Travaux annexes

LOT 2 : Charpente métallique-Couverture-Bardage-Zinguerie-Gouttières-Serrurerie

LOT 3 : Electricité

- o de donner pouvoir à Monsieur le Maire, **Alain DAVID**, pour procéder aux démarches et formalités de consultation nécessaires, pour signer le marché ainsi que tout document utile à la bonne marche de cette affaire.

Projet d'INSTALLATION d'une CHAUFFERIE à BOIS DÉCHIQUETÉ

Demandes de subventions

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'étude préalable réalisée par le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) et relative au projet d'installation d'une chaufferie à bois déchiqueté pour répondre aux besoins de chaleur de plusieurs bâtiments du patrimoine communal, a démontré tout l'intérêt technico - économique d'une telle opération.

Le montant total des travaux suivant l'estimation du CRER serait, à ce jour, de l'ordre de **173 183, 00 € H.T.**

Outre les économies de fonctionnement réalisées par la suite, l'utilisation du bois, ressource locale et abondante, participe au développement économique en zone rurale et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Par ailleurs le fait de privilégier une énergie renouvelable permet de lutter efficacement contre l'effet de serre et d'améliorer la qualité de l'environnement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet qui s'inscrit dans le cadre du « Programme bois-énergie » mis en place par l'ADEME et ses partenaires peut bénéficier d'une aide financière importante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser cette opération et mandate le Maire pour :

- solliciter les différentes aides financières susceptibles d'être allouées,
- signer toutes les pièces administratives relatives à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

.....

SEANCE DU 04 MAI 2006

PRÉSENTS : Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BOUDEAU André, BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, SALMON Jean-Michel, Madame PAULAY Josette, Messieurs PANIER Thierry, BOUTIN François, LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain.

ABSENTS EXCUSES : Madame BODIN Marie-Paule

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BOUTIN François

Proposition de legs d'un bâtiment en ruine par Madame LIADOUZE-BERTHOMMÉ Eliette.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de Madame LIADOUZE-BERTHOMMÉ Eliette de léguer à la commune de TOUVERAC un petit bâtiment en état de ruine sis au lieu-dit « Chez Brillouet ».

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas donner une suite favorable à cette proposition de legs au motif qu'il ne perçoit pas l'intérêt que pourrait dans l'immédiat, en retirer la collectivité.

Construction d'un abri pour matériels et matériaux communaux/ Attribution des Marchés

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 16 mars 2006, il a été décidé d'avoir recours à la procédure adaptée- article 28 du code des Marchés Publics- pour des travaux relatifs à la construction d'un abri pour matériels et matériaux communaux au lieu-dit « Chez Brillouet ».

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée communale du compte rendu ci-joint, de la commission d'appel d'offres du 02 mai 2006.

Après avoir pris connaissance de celui-ci, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de retenir les offres suivantes :

LOT 1 : Terrassements –Maçonnerie - B.A.- Travaux annexes

SARL BOISDRON-BOUTY- 16300 BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

pour un montant de **27 097, 17 € TTC** (22 656,50 € HT) –**offre modifiée après vérification des métrés-**

LOT 2 : Charpente métallique – Couverture – Bardage – Zinguerie –Gouttières – Serrurerie

SAS GIRAUD CONSTRUCTION- 16300 BARRET

pour un montant de : **35 815, 33 € TTC** (29 945, 93 € HT) –**nouvelle offre conforme au CCTP-**

LOT 3 : Electricité

Christian BROSSARD- 16360 BAINES-SAINTE-RADEGONDE

pour un montant de : **4 292, 74 € TTC** (3 589, 25 € HT)

- autorise la signature par Monsieur le Maire, **Alain DAVID**, des marchés correspondants ainsi que de toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Elaboration d'une Carte Communale/ Mode de dévolution pour le choix d'un bureau d'études

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation d'avoir recours à un bureau d'études pour le projet d'élaboration d'une carte communale.

Cette opération fera l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général de la Charente.

Monsieur le Maire propose la passation d'un marché en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, marché sans formalités préalables selon la procédure adaptée.

Il demande à l'assemblée communale de bien vouloir délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- o accepte le mode de dévolution proposé, soit la passation d'un marché, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, marché sans formalités préalables selon la procédure adaptée, pour le choix d'un bureau d'études en vue de l'élaboration d'une carte communale,

- o désigne Monsieur le Maire, Alain DAVID, comme personne responsable du marché,

- o donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour procéder aux formalités de consultation, pour signer le marché ainsi que tout document utile à la présente délibération

Alimentation en Energie Electrique de la parcelle Section A n° 162, située Rue de la Vilette appartenant à Mme CASTETS Nicole

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (S.D.E.G.) relatif à l'alimentation en énergie électrique de la parcelle **Section A n°162 située Rue de la Vilette** pour laquelle Maître Michel ORVOIRE, Notaire à Baignes-Ste-Radegonde et agissant pour le compte de Madame **CASTETS Nicole** a fait une demande de Certificat d'Urbanisme – CU 1638406F0006-.

Cette alimentation en énergie électrique peut s'inscrire dans le cadre :
d'une extension avec PVR,
d'un raccordement.

Il semble à M. le Maire que cette opération nécessite qu'un raccordement, réalisé en application de l'article L-332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme (branchement « compteur » non compris).

Ainsi, la participation financière de Madame **CASTETS Nicole** pour la réalisation des travaux susvisés s'élèverait à **896,50 €**.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal tous les documents en sa possession et lui demande de délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser ces travaux en alimentation en énergie électrique de la parcelle **Section A n°162 située Rue de la Villette** qui correspondent à un raccordement réalisé en application de l'article L.332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme (branchement non compris),
- **à la condition sine qua non et uniquement dès réception en Mairie de l'accord écrit de financement de ceux-ci par Madame CASTETS Nicole pour un montant de 896, 50 €,**
- lequel pourra alors être perçu directement par le S.D.E.G. de la Charente auprès de Madame **CASTETS Nicole**.

SUBVENTION ECOLE PUBLIQUE de TOUVERAC pour classes de découverte

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du BP 2006 le 24 mars, il a été décidé d'attribuer une subvention de 250 € à l'Ecole publique de Touvérac pour des classes de découverte lors de séjours scolaires au CHAMBON et au Zoorama de CHIZÉ.

Cette subvention de 250 € sera versée sur le compte bancaire de l'Association Sportive Scolaire de TOUVÉRAC.

Le Conseil Municipal décide que cette subvention de 250 € destinée à l'Ecole publique de Touvérac pour des classes de découverte lors de séjours scolaires au CHAMBON et au Zoorama de CHIZÉ sera versée sur le compte bancaire de l'Association Sportive Scolaire de TOUVÉRAC.

Demande d'autorisation de stationnement isolé d'une caravane pendant plus de trois mois.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur LACOMBE Robert- déposée le 18 avril 2006 et enregistrée sous le n°**SC 16 384 06 F0001** – en vue d'obtenir une autorisation de stationnement sur son terrain (Section A n°633 et 671) d'une caravane pour une période supérieure à trois mois.

Cette requête est motivée par le fait que le pétitionnaire a vendu son habitation actuelle et qu'il va faire réaliser une maison individuelle sur ledit terrain- **PC 16 384 06 F0007-**

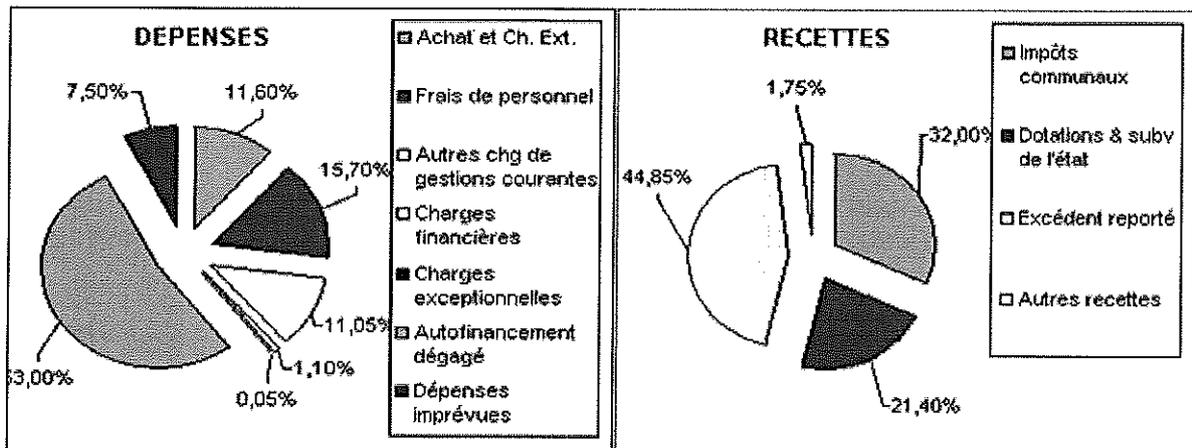
Monsieur LACOMBE et son épouse souhaitent demeurer dans leur caravane le temps nécessaire à l'achèvement du projet susvisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la demande de Monsieur LACOMBE Robert - déposée le 18 avril 2006 et enregistrée sous le n°**SC 16 384 06 F0001** – conformément **aux articles R.443-4 à R.443-5-3 du Code de l'Urbanisme,**
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

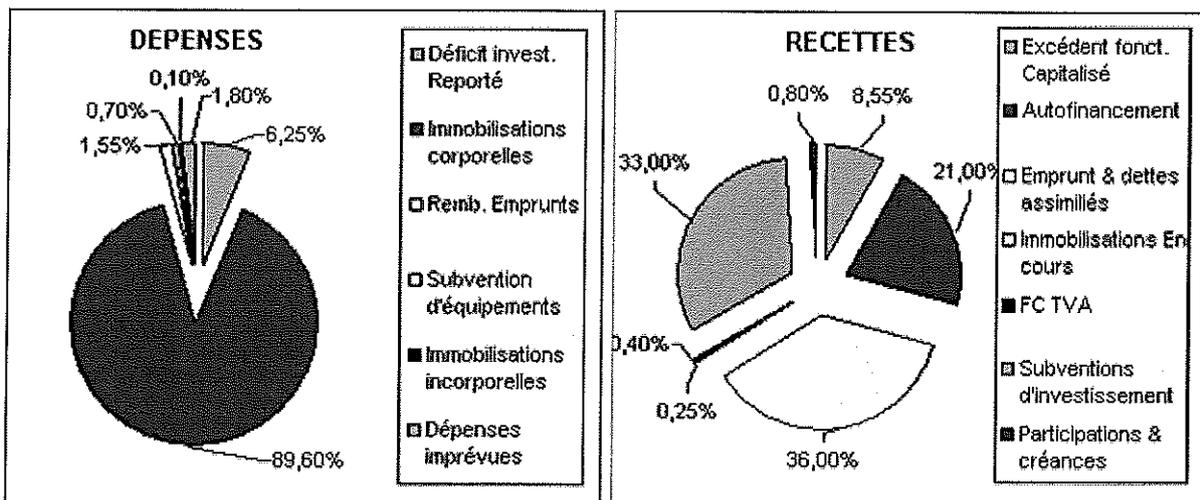
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2006

DEPENSES		RECETTES	
Achat et Ch. Ext.	11,60%	Impôts communaux	32,00%
Frais de personnel	15,70%	Dotations & subv de l'état	21,40%
Autres chg de gestions courantes	11,05%	Excédent reporté	44,85%
Charges financières	1,10%	Autres recettes	1,75%
Charges exceptionnelles	0,05%		
Autofinancement dégagé	53,00%		
Dépenses imprévues	7,50%		



BUDGET D'INVESTISSEMENT 2006

DEPENSES		RECETTES	
Déficit invest. Reporté	6,25%	Excédent fonct. Capitalisé	8,55%
Immobilisations corporelles	89,60%	Autofinancement	21,00%
Remb. Emprunts	1,55%	Emprunt & dettes assimilés	36,00%
Subvention d'équipements	0,70%	Immobilisations En cours	0,40%
Immobilisations incorporelles	0,10%	FC TVA	0,25%
Dépenses imprévues	1,80%	Subventions d'investissement	33,00%
		Participations & créances	0,80%

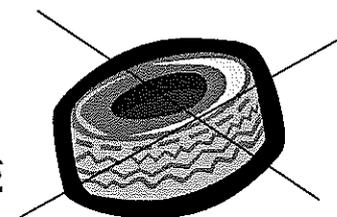


MAIRIE**(05.45.78.41.10)****Horaires d'ouverture :****Lundi, Jeudi, Vendredi de 9h à 13h****Mardi de 14h à 18h****Monday, Thursday, Friday****From 9 am to 1 pm****Tuesday****From 2 pm to 6 pm****Permanences:**

Alain DAVID, Maire,
 Le lundi et le vendredi de 11h à 12h 45
 Jacky HUGUES, 1^{er} adjoint,
 Le jeudi de 11h à 12h 45
 André BOUDEAU, 2^{ème} adjoint,
 Le mardi de 14h à 16h

DECHETTERIE**Horaires d'ouverture :**

Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	Fermée	14h-18h
Jeudi	9h-12h	14h-18h
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h

Ps : la déchetterie ne prend pas les pneus**-Veuillez respecter les consignes du gardien, celui-ci vous en remercie !**

REPAS DES ANCIENS

Menu

- Punch au Cognac

- Garbure

- Galantine de lapin au pruneau

- Jambon braisé au pineau

- Filet de colin dieppoise
(moules et crevettes)

- Sorbet

- Pintade rôtie aux petits oignons

- Salade-fromage

- Charlotte poire au chocolat

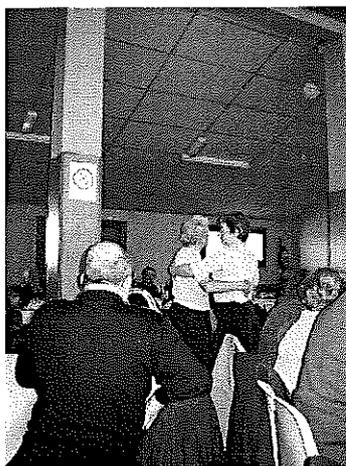
- Café-Cognac-Cassis



Discours de Mr le Maire

Les vins

- Vin blanc Charentais
- Bordeaux Rouge supérieur
- Cidre ou Mousseux



Nous avons même dansé !





Nos chanteurs d'un jour.....



« La petite chandelle »
avec J. Jacques et Sylvie.



Enfin, un grand merci à notre traiteur
Mr BERTRAND pour son délicieux
repas et à sa dynamique équipe !

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Société de chasse

La saison de chasse 2005-2006 s'est terminée par notre traditionnel banquet.

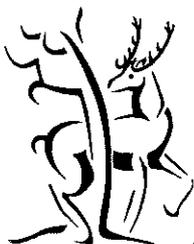
90 personnes se sont retrouvées dans la salle municipale, à 13h, pour participer au repas.

Nous remercions le traiteur et son équipe pour la cuisine et l'organisation.

Les 2 tombolas ont bien fonctionné ;

La 1^{ère} s'est déroulée pendant le repas.

La 2^{ème} à l'extérieur, quelque temps après notre banquet. Le tirage s'est réalisé en présence du bureau, de Mr Bernard Portrait, Mickael Paulay et de Mr Maxime Lauberton.



Merci à tous ceux qui ont participé. A l'avenir notre ball'trap s'effectuera le **14,15 et 16 Juillet 2006** à Baguillant.

Notre réunion générale aura lieu fin Août.

Pour conclure la société remercie le conseil municipal pour la subvention ainsi que tous les propriétaires, chasseurs et sympathisants qui nous aident dans toutes les manifestations

Le bureau

Association de Parents d'Elèves

Les membres de l'Association présidée par Monsieur Martial Constantin, comme tous les ans se sont montrés très actifs, tout au long de l'année scolaire en organisant diverses animations toutes très réussies : 2 lotos, la fête de Noël avec un cirque, une soirée avec les Durathieurs, une soirée musique, une randonnée pédestre et VTT et enfin la fête de fin d'année.

Toutes ces manifestations ont permis de financer du matériel sportif (haies), une valise musique, et les voyages scolaires.

Les élèves et les maîtres remercient l'Association de Parents et la Municipalité pour leurs participations financières à leurs voyages.

ATELIER DE PEINTURE SUR SOIE : ça marche !

ça marche à l'atelier: tous les lundis après-midi où nous nous retrouvons, en moyenne, une quinzaine de participants. Chacun et chacune y va de son choix d'ouvrages et surtout de ses goûts personnels en matière de couleurs et de formes. Le même motif sur un support simple ou fantaisie avec des tons différents et le tour est joué. Ça devient une œuvre unique.



Les passionnés au travail

N'oublions pas non plus les conseils avisés de Madame Pailhou qui sait si bien nous accompagner toujours de façon ludique et individuelle.

ça a marché aussi à la pause café pour apprécier les pâtisseries que nous confectionnons à tour de rôle.

ça a marché, au sens propre aussi, un de ces derniers lundis, le matin, où nous avons fait une balade autour de la Charbonnière, des étangs bleus et avons terminé par le Château, avant d'apprécier un pique-nique collectif bien mérité.



Départ pour une balade
dans la nature
Touvéracoise



Les adeptes de la
peinture sur soie en
rando !



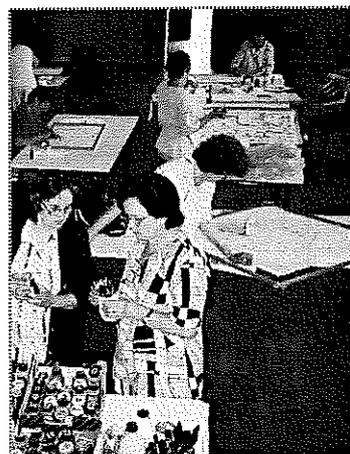
Pause au dessus de la
« Charbonnière »

Nous avons profité de la présence d'André Boudeau, maire-adjoint, pour lui renouveler combien nous apprécions le prêt de la salle par la municipalité.

L'après-midi, nous n'avons pas failli à nos habitudes et avons repris nos ouvrages de peinture avec application et fantaisie à la fois.

Venez nous voir, venez découvrir ce passe-temps sans contrainte, peu onéreux et surtout tout simple. Deux ou trois heures de détente par semaine, c'est peu et c'est beaucoup pour le contact, la bonne humeur et l'évasion du train-train habituel. Prochain rendez-vous: à la rentrée de Septembre et bonnes vacances !.....

R.DENARD et B.JOUANNET



Mme Pailhou, toujours le
bon conseil !

INFORMATIONS

PROPRIETAIRES, INVESTISSEZ DANS LE LOCATIF !

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, créée en 1971, est un organisme d'Etat qui octroie des aides financières aux propriétaires bailleurs (et sous certaines conditions aux propriétaires occupants) afin de réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements.

Le Plan de Cohésion Sociale, qui vise à lutter contre la crise du logement, a assigné à l'ANAH des objectifs importants en matière d'amélioration **des logements locatifs privés**. Il émane du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et a été adopté en juin 2004.

Aussi, l'ANAH a engagé sur l'ensemble des communes du département ne faisant l'objet d'aucune procédure un **Programme d'Intérêt Général** pour la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale. Il permet d'accorder des aides importantes **aux propriétaires bailleurs**. Cette opération a débuté le 1^{er} avril 2006 et s'achèvera le 31 décembre 2006.

Les objectifs départementaux sont de :

- Réhabiliter **60 logements à loyer maîtrisé**,
- Remettre sur le marché locatif **25 logements vacants**,
- Renforcer la lutte contre **l'habitat indigne**.

Pour cela, des aides financières exceptionnelles sont accordées :

- Aux propriétaires de logements ou locaux vacants qu'ils réhabilitent et louent à titre de résidence principale :
 - aides financières de 30 % à 70 % du montant des travaux (dans la limite du plafond)
 - une prime complémentaire de 2 000 € à 5 000 € pour les logements vacants depuis plus d'un an.
- Aux propriétaires qui réalisent des travaux d'amélioration dans des logements déjà loués.

L'animation de cette opération a été confiée à la société URBANiS. Cette équipe opérationnelle, présente sur le département depuis 1997, est à la disposition des propriétaires pour réaliser, gratuitement et sans engagement de leur part, une étude technique et financière puis les aider dans le montage et le dépôt des dossiers de demande de subventions.

Vous pouvez contacter URBANiS
du lundi au vendredi qu 05 57 80 75 50
URBANiS, une équipe vous accompagne

COMMUNIQUE DE LA SPA

Chaque jour, la SPA reçoit de nombreux courriers et appels téléphoniques pour signaler des animaux maltraités ou vivant dans de mauvaises conditions.

N'ayant pas la possibilité de rémunérer des inspecteurs sur tout le territoire, les enquêtes sont confiées à des délégués enquêteurs bénévoles.

Malheureusement, ceux-ci sont en nombre insuffisant et toutes les enquêtes ne peuvent être effectuées faute de délégués sur certains secteurs.

Que font les délégués SPA ?

- Ils effectuent les enquêtes à la demande de la SPA dans le secteur géographique qu'ils ont choisi,
- Ils assurent le suivi des animaux adoptés par les particuliers dans nos refuges.

D'autres activités peuvent leur être proposées ponctuellement :

- Aide au refuge lors de journées d'adoptions ou du Noël des animaux,
- Tenue de stands d'informations dans les salons, foires, brocantes, etc...

Pour tous renseignements complémentaires sur le service des délégués SPA, vous pouvez vous adresser à la :

SPA Service délégués 39 bd Berthier 75847 PARIS CEDEX 17

Minitel : 3615 SPA Internet : <http://www.spa.asso.fr> Tél : 01 43 80 88 26

LA SPA EN QUELQUES CHIFFRES

- 40000 adhérents,
- 68 délégations,
- 58 refuges,
- 12 dispensaires,
- 1 100 délégués enquêteurs bénévoles,
- 4 000 jeunes S.P.A.

Chaque année :

- 60 000 animaux sont recueillis par la SPA,
- 6 à 7 000 enquêtes sont menées et quelque 2 000 plaintes sont déposées,
- 14 000 animaux sont recueillis par le refuge de Gennevilliers, le plus grand d'Europe,
- La SPA vit à 80 % de dons et de legs.

Si vous souhaitez adhérer à la SPA, ou pour tout autre renseignement, contactez l'association aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

PS : La divagation des chiens errants est interdite...sous peine de sanctions !

**NAVETTE DU CENTRE SOCIOCULTUREL
DU BARBEZILIEN
SUR LE TERRITOIRE DE LA C.D.C. 3B
Canton de BAINES**

Le *Centre SocioCultuel du BARBEZILIEN* vous propose une navette pour vos déplacements vers votre chef lieu de canton. Ce minibus de 9 places est mis à disposition par la Société VISIOCOM.

FONCTIONNEMENT

- Réservation par un simple appel téléphonique au **05 45 78 05 92** le mercredi avant 12 H.
- Une adhésion participative au service de 2 € pour un aller-retour.
- Le paiement s'effectuera au chauffeur.
- Des réhausseurs sont à votre disposition pour les enfants de – de 10 ans.
- Respect des horaires.
- L'emplacement du lieu de ramassage peut éventuellement être adapté.

Ramassage en dehors des « grandes vacances ».

Une priorité sera donnée aux personnes abonnées et celles effectuant 1 aller-retour.

Le JEUDI

CIRCUIT N° 1 : Le MATIN

ALLER

<i>Communes</i>	<i>Desserte</i>		
LAMERAC	Parking de la Salle des Fêtes	D	9H00
REIGNAC	Parking du Cimetière	D	9H07
LE TATRE	Parking Eglise Mairie	D	9H12
<u>TOUVERAC</u>	Parking Ecole	D	9H20
BAINES	Place du Marché	A	9H23

D = Départ

A = Arrivée

RETOUR

<i>Communes</i>	<i>Desserte</i>		
BAINES	Place du Marché	D	11H30
<u>TOUVERAC</u>	Parking Ecole	A	11H33
LE TATRE	Parking Eglise Mairie	A	11H41
REIGNAC	Parking du Cimetière	A	11H46
LAMERAC	Parking de la Salle des Fêtes	A	11H53

CIRCUIT N° 2 : L'APRES-MIDI**ALLER**

<i>Communes</i>	<i>Desserte</i>		
BORSDE BAIGNES	Parking Mairie Salle des Fêtes	D	14H30
CHANTILLAC	Salle Municipale	D	14H39
BAIGNES	Place du Marché	A	14H49

RETOUR

<i>Communes</i>	<i>Desserte</i>		
BAIGNES	Place du Marché	D	16H50
CHANTILLAC	Salle Municipale	D	17H02
BORSDE BAIGNES	Parking Mairie Salle des Fêtes	A	17H09



Le mini-bus

Une journée de balade à la Charbonnière:
rencontre avec deux canes.... et un canard... qui a
maintenant disparu!





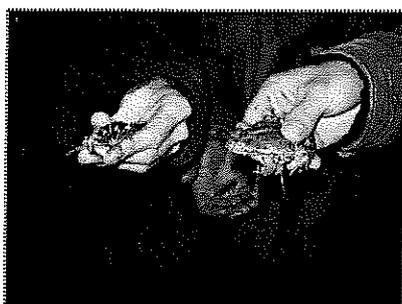
Démolition d'un bâtiment derrière l'école, en vue de sa transformation en hangar communal, avec une partie atelier municipal.



Le tilleul qui tenait une grande place dans la cour de l'école a rendu l'âme un beau jour de Juin, suite à une mini tempête qui avait cassé une grosse branche...



Son ombre manque aux enfants.



Capture d'un triton et d'une rainette verte

Une soirée « Fréquence Grenouille » a eu lieu au mois d'Avril. Elle a connu une belle fréquentation, aussi bien lors du diaporama dans la salle municipale que sur le terrain à la Charbonnière, où l'on a vu des tritons marbrés, des rainettes vertes, des têtards...

Cérémonie du 8 Mai avec une faible participation et la présence de quelques élèves de l'école.

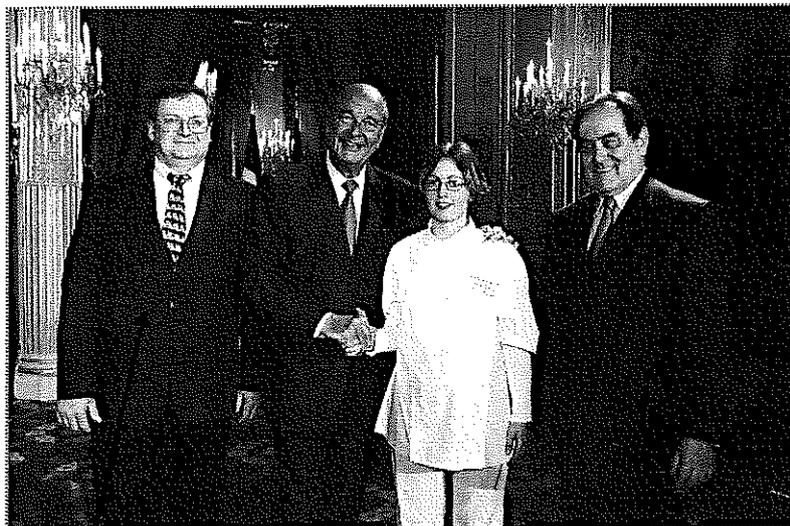


COLLECTE DE BOUCHONS

Mercredi 28 Juin, aux Ets David, en présence de sa présidente Mlle Isabelle Douteau et de plusieurs membres, l'association AREI a expédié 45 big bags remplis de bouchons, à l'usine de Voves qui les recycle. Surtout ne jetez pas les bouchons, gardez-les et apportez-les au Point Vert de Touvérac: ils permettront de réaliser des actions pour les personnes handicapées. Merci !



Une boulangère de Touvérac a apporté la galette des rois au Président de la République



Mr Krichsman
Président de la
confédération
régionale des
boulangers

Président
national de la
confédération
des boulangers

Avec quinze autres meilleurs apprentis de France, triés sur le volet, **Stéphanie Paulay** a franchi jeudi 12 janvier, les grilles du palais de l'Élysée, une galette des rois dans la main. Une tradition pour les boulangers de France, un événement pour les boulangers Charentais.....

A 22 ans, cette apprentie en boulangerie, puis maintenant en pâtisserie, n'a pas ménagé ses forces pour gravir, un à un, les échelons qui ont fait d'elle l'égale des meilleurs apprentis de France. L'égale seulement, puisqu'à 22 ans, Stéphanie est déjà trop âgée pour prétendre au titre ! Pourtant, elle a franchi toutes les étapes.

Elle a eu tout de même du mal à imaginer la journée extraordinaire qui l'attendait. « ça doit être grand, spacieux, il doit y avoir plein de peintures, des statues... je vais être impressionnée par le président car j'ai l'habitude de le voir à la TV...mais en réalité.... »

L'arrivée à l'Élysée s'est faite à 16 h, avec ensuite la découpe de la galette et la visite de l'Élysée. Cette journée s'est terminée à 20 h laissant aux apprentis des images plein les yeux et aussi le temps de se bâtir des souvenirs.

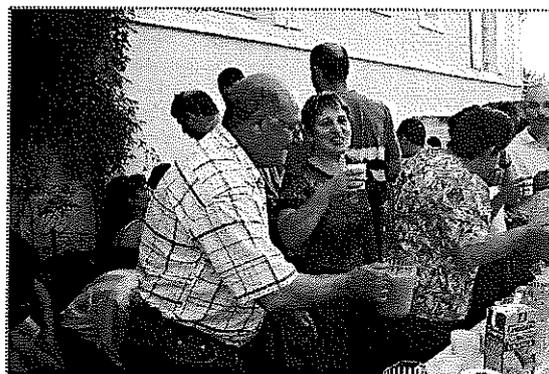
Ce fut une bonne façon en tout cas de débiter une carrière qui déjà est, pour Stéphanie, un bonheur quotidien. Elle a choisi cette voie parce que c'est manuel, créatif... et que ce métier procure du plaisir aux gens.

Pour Stéphanie, cette journée restera à jamais gravée dans sa mémoire, avec tous les souvenirs et les images qu'elle a pu rapporter de ce passage à l'Élysée, avec le Président de la République.

Départ à la retraite de Monsieur Borderon

Après un long séjour à Salles de Barbezieux, puis en ville à Barbezieux, Monsieur Borderon avait choisi de revenir à la campagne où il a passé les 4 dernières années de sa carrière. Pour la fête de l'école, parents et enfants lui ont souhaité une bonne retraite, en lui offrant une œuvre d'art en bois : une quille avec un livre confectionnés par Bruno Demptos, un décor le représentant en train de pêcher et du matériel de pêche. En échange le maître a offert un délicieux punch à toute l'assistance.

L'ensemble du Conseil municipal, les élèves, les parents et ses collègues présentent tous leurs vœux à Monsieur Borderon de longue et heureuse retraite avec son épouse Josette.



Bonne retraite Bernard et bonne pêche !

Mise en place d'un sentier d'interprétation sur le site des étangs

Le Conservatoire des Espaces Naturels, gestionnaire du site des carrières, a décidé la mise en place d'un sentier d'interprétation. Ses objectifs: mettre en valeur le patrimoine lié à l'exploitation de l'argile kaolinique, sensibiliser et éduquer le public à la richesse et à la nécessaire préservation des milieux, mettre en œuvre des outils pédagogiques ludiques et intégrés dans l'environnement, créer des médias et contenus dans une démarche de concertation locale et répondre au mieux aux attentes et exigences de la population.

Le comité de gestion du site a retenu l'Association « Au fil du Temps » pour réaliser ce sentier. En le parcourant, le promeneur découvrira 6 stations: 3 autour de la Charbonnière, 3 autour du Terrier des Renards, qui lui permettront de comprendre l'origine géologique du site, son histoire, ses différents milieux, quelques caractéristiques de ces milieux.

Un livret d'accompagnement du circuit conçu de façon ludique et dynamique, sera imprimé en 3 000 exemplaires.

" Piscine, une noyade est si vite arrivée "

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'obligation d'installer des dispositifs de sécurité conformes aux normes adoptées en application des dispositions de la loi n° 2003-9 du 3 janvier 2003 s'applique à l'ensemble des piscines privées à usage individuel ou collectif (camping privés, hôtels, gîtes...)

Brochure disponible en mairie et renseignement sur site Internet :
www.charente.pref.gouv.fr

La vie à l'école

Une année scolaire bien remplie s'achève. 9 élèves partent en 6^{ème}, 14 nouveaux arrivent à la rentrée de septembre. Ils ont été accueillis lors d'une journée de pré-rentrée en juin.

Les activités :

Sportives :

Cross départemental : 3 élèves de CM ont été médaillés : Laura LAFONT, Coralie FRAPPIER et Jake KEIGHT.

Pentathlon et balle ovale: ces deux activités ont été encadrées par Pierre GUILLON.

Denis a fabriqué un sautoir dans le champ derrière l'école.

Piscine :

Grâce au temps clément, les enfants ont pu bénéficier de toutes les séances prévues. Pour la première fois, tous les élèves de CM savent nager.



Musique :

Un projet musique a été mis en place, les enfants du RPI ont appris des chants en 7 langues. Ils étaient accompagnés à la guitare par Pascal Limousin venant de l'école départementale de musique d'Angoulême. Le 12 Mai, une soirée très réussie au cours de laquelle les parents ont pu écouter les enfants, a clôturé le tout.



Les voyages :

Les élèves de grande section et cours préparatoire sont allés au Zoodyssée de Chizé pendant 2 jours.



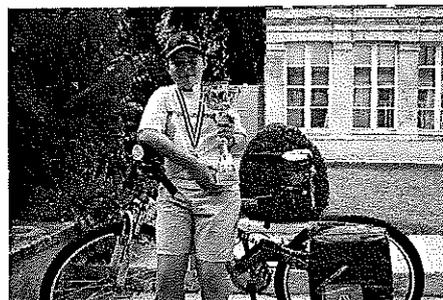
Les élèves de CM sont allés 3 jours au centre départemental du Chambon où ils ont pratiqué des activités sportives : parcours aventure, spéléologie, tir à l'arc, l'équitation.....



Les élèves de CE ont visité le paléosite de St Césaire.

Prévention routière :

2 élèves Jake Keight et Maximilien Gilet ont été sélectionnés pour l'épreuve cantonale. Maximilien est allé à l'épreuve départementale et a remporté le 1^{er} prix du département en gagnant un superbe vélo (VTT) et une belle coupe. Bravo à Maximilien !



ETAT CIVIL

NAISSANCES

- **Le 31 janvier 2006**

***Giovanna Lucie Annie* GIRARD**

De Pierre Freddy Olivier GIRARD et de Maïté Cécile VRIGNAUD

- **Le 31 mars 2006**

***Ambre Alyssa* MAGNAN**

De Jacky Frédéric MAGNAN et de Aude AUGRAND

- **Le 11 avril 2006**

***Emilien Jean-Claude* Christian MANDOU**

De David Anthony MANDOU et de Annabelle Aurélie MARPAUD



- **Le 11 mai 2006**

***Charles* ALLAIN**

De Jean-Charles Robert ALLAIN et de Nelly CHATAGNON

DECES

- **Le 04 mars 2006**

GUILLORIT Flora Médéa veuve **BERTEAU** domiciliée au « Château Saint Bernard »

- **Le 28 avril 2006**

FAURE Léontine veuve **MAÎTRE** domiciliée au « Château Saint Bernard »

- **Le 04 mai 2006**

BOBIN Daniel René domicilié au « Château Saint Bernard »



- **Le 17 mai 2006**

FROIDEFONT Jeanne Lucie veuve **JEAN-JACQUES** domiciliée au « Château Saint Bernard »

- **Le 15 juin 2006**

GRANIER Angélique Christina épouse **CHAUMETTE** domiciliée à **MARSAS**

JEUX

MOts cOdés

Dans la grille ci-dessous, les lettres ont été remplacées par des chiffres, un même chiffre représentant toujours la même lettre. Reconstituez les mots au fur et à mesure que certaines lettres apparaissent dans la grille. Pour commencer le jeu, servez-vous des lettres du mot dont le code est déjà indiqué. Les cases ci-dessous servent d'aide-mémoire. Inscrivez les lettres dès que vous les trouvez.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

The crossword puzzle grid is 13 columns wide and 26 rows high. The word 'MARINA' is written across the top row in cells 1 through 6. The grid contains various numbers indicating the start and length of words. Some cells are shaded black, indicating they are not part of the puzzle.

Sudoku

FACILE

En partant des chiffres déjà inscrits, remplissez la grille de manière que chaque ligne, chaque colonne, et chaque carré de 3 x 3 contienne une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.

	5	8						7
	1	3	8			9	4	
		2	6		9			
2		9	7		4	6		5
			6					
5		4	1		8	2		3
			2		7	8		
	9	5			6	7	2	
4						3	5	

SOLUTIONS

Mots riches

G	C	E	S	I	P							
W	A	C	H	E	R	I	N	T	O	M	E	
R	H	O	N	E	D	E	O	P	S			
G	A	I	P	L	I	T	O	I	N	O		
M	O	R	B	I	E	R	U	S	E	S		
F	E	U	A	R	I	A	T	A				
R	A	E	N	T	E	R	I	N	E			
R	E	U	L	N	O	R	D					
N	E	R	T	E								
O	R	A	V									
M	E	A										
M	E	R	A									
D	E	P	E	R	H	F	R	U	S	E		
M	O	R	O	S	E	O	C	C	I	S	E	
S	A	L	I	N	T	E	M	A	V	U	R	E
S	E	S	G	A	I	L	S					
M	A	S	S	A	L	E	M	L	E	A	R	
G	E	R	O	M	E	E	T	I	R	A	L	
C	L	S	E	L	E	S						

Sudoku

4	2	7	9	8	1	3	5	6
8	9	5	3	4	6	7	2	1
1	3	6	2	5	7	8	9	4
5	6	4	1	9	8	2	7	3
3	7	1	5	6	2	4	8	9
2	8	9	7	3	4	6	1	5
7	4	2	6	1	9	5	3	8
6	1	3	8	7	5	9	4	2
9	6	8	4	2	3	1	6	7

Mots codés

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
M	A	R	I	N	E	T	X	J	V	L	F	
D	O	B	C	Q	P	Y	G	H	K	Z	S	W

JEUX (suite)

JEÛNE FROMAGE CERCLE D'ÉCORCE DE SAPHIN		TOMBER FROMAGE CYLINDRIQUE FABRIQUÉ EN CHAMPAGNE		ÉMET UN BRUIT SEC ET RÉPÈTE PRÉPOSITION		SUPPORTAT CE QUI EST PÉNIBLE		LETTRES POUR LE PATRON		ATHÉE LAÇ DES PYRÉNÉES		MONNAIE DU MEXIQUE FROMAGE D'ALSACE À ODEUR FORTE
								FROMAGE SAVOYARD				
								CONJONCTION				
EAU DES ARLÉSIENS						IL TOTALISE VINOT ET UN POINTS			MORCEAU DE MUSIQUE NUMÉROTÉ			
OISEAU FORESTIER						ARTICLE			ENTENDRE			
						ROM D'UN CHIEN S'EST RAFRAÏCHI				DÉESSE PETIT FROMAGE ROND DU DAUPHINÉ		
IL PRÉSENTE EN SON MILIEU UNE RAIE GRISE CHALEUR								RÂPÉS TERRE DES RÉTAIS				POÈTE ET JOUEUR DE LYRE GREC
			DO ENVELOPPE SPIRITUELLE			ON LE CHANTE À L'OPÉRA					POSSESSIF PÈRE DE SEM	
RÉGRESSION	DIVINITÉ PRIT FROID (8)			RATIFIÉE FROMAGE NORMAND À TRÈS FORTE ODEUR								
									BRUGES EN EST LA VENISE			
									LA BELLE ÉPOQUE			
IL FONDA L'ORATOIRE D'ITALIE												DANS LE DOS DE POLICH- NELLE
RICHESSE												
		AVENUE SA CROÛTE EST LAVÉE AU MARC DE BOURGOGNE							ON LE PRÉ- SENTE DANS UNE FEUILLE DE CHÂTAI- GNIER		PORTÉ PRÉJUDICE	QUI A DONC FAIT PERDRE DU POIDS
FAIT L'APPEL			COURANT D'ÈRE									
BERNER												
					EXPRIME LE DOUTE PLANTE À HUILE		CELLE D'AM- BERT EST À PÂTE PERSILLÉE		PROCÉDÉ HABILE POUR TROMPER			
									CLAMEUR			
TRISTE UN CHÈVRE EN FORME DE CYLINDRE ALLONGÉ							TUÉE IL EST TENDRE POUR LES ADOS					
											EST FAVORABLE À	DE MEAUX OU DE MELUN
FERME PRO- VENÇALE	PRONOM RÉFLÉCHI A EXERCÉ UNE INFLUENCE			NATAL POUR NOTRE PAYS D'ORIGINE		USTENSILES DE CUISINE SUDISTE						COULE CHEZ DES VOISINS
			CAPITALE DE L'OREGON						ROI DE THÉÂTRE			
			NOTE						IL DIRIGE DES MINES			
FROMAGE DES VORGES À PÂTE MOLLE SCULPTÉES							PASSAI AU LAMINOIR					
									FRANCHIT LE PAS			





**Marie-Paule et François vous souhaitent une bonne lecture
ainsi que d'agréables vacances.**

Bulletin d'information municipal de la mairie de TOUVERAC

**Responsable de la publication et de rédaction : Marie-Paule BODIN
François BOUTIN**

**Imprimé et distribué par les soins de la mairie de TOUVERAC,
Ce bulletin est tiré à 300 exemplaires.**

**Nous remercions toutes les personnes qui ont participé ponctuellement à
la rédaction.**